



Menace d'un médecin de refus de soins

Par Visiteur

Bonjour,
Ma mère est âgée de 77 ans son médecin la menace de ne plus vouloir la soigner si elle refuse de passer certains examens (doppler et scanner).
Il lui a dit de se chercher un autre médecin dès maintenant.
A t'il vraiment le droit de refuser de la soigner?

Merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

A t'il vraiment le droit de refuser de la soigner?
Malheureusement oui.
En effet, le code de la santé publique dispose que (art.R4127-47) "Hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, un médecin a le droit de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles".
Je pense que le médecin a peut être dit cela sur le coup de l'énerverment et pour décider votre maman.

Bien cordialement

Par Visiteur

Merci de votre réponse
Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.
Bien cordialement